

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

---

LUTTER CONTRE LES DÉRIVES DES INFLUENCEURS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX -  
(N° 672)

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° CE31

présenté par  
M. Vojetta

à l'amendement n° CE|20 de M. Delaporte

-----

### ARTICLE UNIQUE

Après le mot :

« intérieure »,

supprimer la fin de l'alinéa 2.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement a pour objet de supprimer la mention des jeux vidéos mettant en oeuvre « des mécanismes de hasard », qui reviendrait à interdire la promotion d'un très grand nombre de jeux vidéos, y compris ludiques, et d'interdire l'activité des youtubeurs spécialisés en jeux vidéos.